

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française |
| Herausgeber: | Le messager suisse |
| Band: | - (1992) |
| Heft: | 44 |
| Rubrik: | Nouvelles fédérales |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

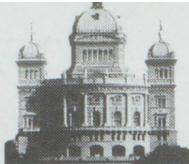
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Pour ou contre l'EEE : Un résultat serré

A quelques semaines de la votation du 6 décembre, les Suisses apparaissent divisés et le "oui" à l'Espace Economique Européen semble bien juste. D'après un récent sondage publié dans l'hebdomadaire "Construire", 42,4% des personnes interrogées se prononcent pour l'EEE, 32,2% contre. Les Romands sont moins enthousiastes qu'en 1991 (56,2% disent oui en 1992 alors qu'ils étaient 69% en 1991). 38% des Alémaniques, par contre, diraient oui à l'EEE (36% non), quand en 1991 41% d'entre eux refusaient l'Accord et 38% l'acceptaient.

Le nombre des indécis augmente : 24% ignorent comment ils voteront. Ils étaient 19% en 1991. Ce que les Suisses jugent positif dans ce traité de l'EEE : une nouvelle impulsion pour l'économie, la possibilité pour les Suisses de pouvoir travailler en Europe. Quant aux partisans du "non", ils estiment que l'EEE aura des effets néfastes sur l'économie suisse (en particulier sur l'artisanat et l'industrie), sur la vie politique suisse (perte de la démocratie directe, atteinte au fédéralisme) et serait un facteur de chômage supplémentaire. De cette enquête, l'on retiendra qu'un vote en faveur de l'EEE semble se dessiner. Mais ces chiffres sont à manier avec précaution. D'abord parce qu'il ne s'agit que d'intentions de vote. Ensuite, parce que les cantons n'ont pas été consultés

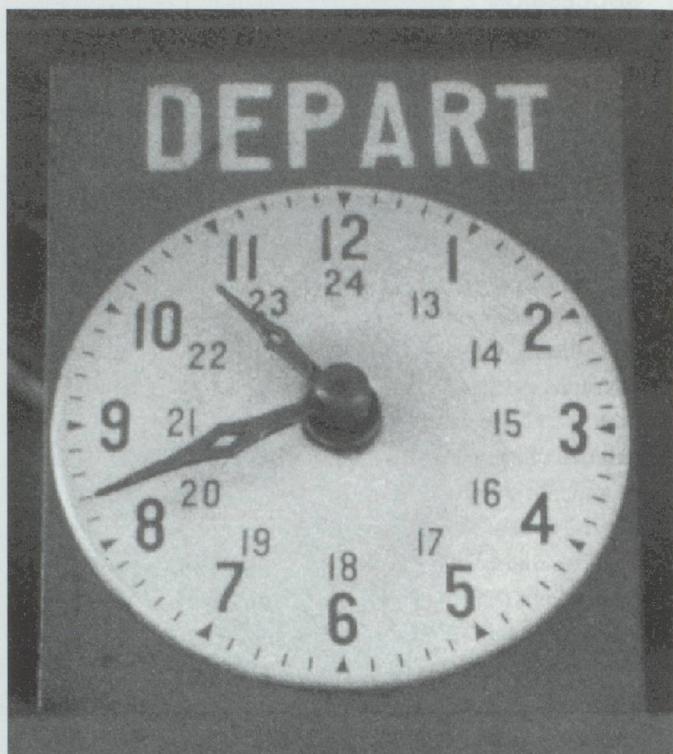
pour ce sondage. Or, la double majorité peuple-canton est requise. Le sondage ayant relevé une opposition marquée entre la ville et la campagne (les villes étant plus ouvertes à un vote en faveur de l'EEE), il est fort probable que l'on retrouvera cette disparité dans le vote cantonal : les cantons à forte attache rurale sont en effet nombreux. ■

En savoir plus sur l'EEE :

"Suisse-Europe : le choix historique. Trois scénarios pour l'an 2000 - 130 réponses sur l'EEE". Etude dirigée par René Schwok, de l'Institut des Hautes Etudes Internationales. Editions Georg - "L'Hebdo". 28 frs.s. port non compris. ("L'Hebdo". Suisse-Europe. Case postale 3733. CH-1002 Lausanne).

Le numéro 58-59 de la Nouvelle Revue Européenne : "Quel avenir pour l'Europe ? Le Fédéralisme réactualisé". Avec, entre autres auteurs, Jean-Pascal Delamuraz : "Denis de Rougemont, la Suisse et l'Europe". 20 frs.s. le numéro (abonnement pour 4 numéros : 65 frs.s. Ecrire à Cadmos. Villa Moynier. 22, rue de Lausanne. CH-1202 Genève. Pour régler depuis la France : le numéro de compte chèque postal est le 12.12195. 6 Genève). ■

CFF : nouveaux horaires



Les CFF viennent de faire connaître leur projet d'horaires pour 1993-1995. Une bonne nouvelle : il y aura plus de trains pour les liaisons internationales. Ainsi, dès le 15 décembre prochain, un TGV supplémentaire circulera entre Genève et Paris. Dès le 23 mai 1993, un train de plus circulera au départ de Berne. Les CFF indiquent d'autre part qu'un effort particulier a été fait pour que les passagers en transit à Lausanne bénéficient de meilleures correspondances en direction du Valais. En outre, on annonce la création de quatre nouvelles liaisons avec le train à grande vitesse allemand, l'ICE. Plus inquiétants, par contre, sont les projets des CFF de supprimer quelque sept lignes régionales d'ici deux ans, dont deux en Suisse romande et de les remplacer par des services d'autobus. Benedict Weibel, directeur général des CFF, explique cette mutation : "les recettes du trafic marchan-

dises baissent, celles du transport des voyageurs progressent plus lentement qu'escompté, les charges salariales représentent 57% des dépenses et le transport régional coûte environ 1 milliard de frs.s. par an aux CFF". Ainsi, les lignes de Beinwil-Beromünster (LU) et de Soleure-Herzogenbuchsee (BE) ont-elles déjà été remplacées par des services de bus qui semblent, d'après Benedict Weibel, mieux répondre aux besoins des voyageurs, "sans qu'il soit toutefois possible d'évaluer les économies réalisées, l'expérience étant trop courte". Selon le projet des CFF, il est donc sérieusement envisagé de supprimer les lignes de Laufon-Delémont et de Fleurier-Les Verrières-Pontarlier en mai 1993 et celles du Tonkin (Monthey-St Gingolph), Flüelen-Göschenen (UR), Laufenburg-Koblenz (AG) et Airolo-Bellinzona (TI) en 1994. Pour les CFF, il s'agit de faire face à une situation financière diffi-



cile, tout en s'adaptant au jeu de l'offre et de la demande. Les cantons concernés ont jusqu'au 20 novembre pour faire connaître leur position et les CFF devront leur répondre d'ici le 15 janvier prochain. En outre, les cantons peuvent toujours recourir auprès de l'Office Fédéral des Transports, qui lui rendra son verdict le 22 février : les CFF doivent pouvoir établir leur projet définitif d'horaire le 25 février, pour que le nouvel horaire soit disponible dès le 8 mai. D'ores et déjà, certaines organisations ont fait connaître leur opposition aux projets de suppression. L'Asso-

ciation Transport et Environnement (ATE) accuse les CFF de vouloir faire des économies à tout prix, avant d'avoir examiné toutes les solutions. L'ATE donne en exemple le cas de la ligne Travers-Les Verrières dont la majorité des trains, faute de continuer 12 km plus loin, jusqu'à Pontarlier, n'intéressent pas les voyageurs. Une étude de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne conclut de son côté que la ligne du Tonkin devrait être modernisée plutôt que supprimée, puisqu'elle traverse une région en pleine expansion.

Morosité

Le Message du Conseil Fédéral concernant le second supplément au budget de la Confédération pour 1992 prévoit 1,34 milliard de nouvelles dépenses. Le total atteint, avec le 1er supplément, 1,8 milliard. Principaux accusés : les intérêts de la dette (418 millions), auxquels il faut rajouter, outre les taux d'intérêts défavorables, les 119 millions que représentent les emprunts destinés à financer le déficit de l'année en cours. Annoncé par le Conseiller Fédéral Otto Stich, le déficit prend des proportions inquiétantes quand on sait que les dépenses prévues devraient atteindre 40 milliards de frs.s. pour quelques 36 milliards de recettes... Et l'on s'attend à un déficit global de 20 milliards de frs.s. pour la Confédération, les cantons et les communes. Tous les cantons sont en effet concernés. Bâle-Ville envisage un déficit de 470 millions de frs.s. pour 93. Dans le canton du Valais, ce sont 65,1 millions de frs.s. de déficit et l'on prévoit des coupes sombres dans le personnel administratif. A Neuchâtel, le directeur des Finances annonce un déficit de 74 millions, qui pourrait être ramené à 58 si le Parlement entérine les diverses mesures d'économie : on ne parle donc par encore d'augmentation des impôts ni de baisse des subventions. A Berne, il manquera 375 millions, 380 à Zurich, 104,8 au Tessin. Genève n'échappe pas à la crise et tente de limiter les dégâts à 490 millions de déficit. Uri prévoit également un trou dans la caisse d'un million, auquel il faut rajouter les 17 millions d'investissements prévus. Le canton de Thurgovie annonce un déficit de 33,3 millions, Schwyz de 50, Vaud de 197 millions, Soleure 60, Fribourg 50, Bâle-Campagne 43, le Jura 20, les Grisons et St Gall 15, Lucerne et Schaffhouse sont ceux qui s'en "tirent" le mieux en annonçant un déficit de seulement 14 millions.

brèves...

UIM : Le juge cantonal vaudois, Philippe Abravanel, est élu à Séville Président de l'Union Internationale des Magistrats de l'Ordre judiciaire (UIM). L'UIM est une organisation regroupant 35 pays et dont le but principal est de renforcer la position de l'ordre judiciaire en tant que troisième pouvoir de l'Etat : en bref, en assurer son indépendance par rapport aux législatif et exécutif.

ASSURANCE-MALADIE : Par un arrêté fédéral urgent, accepté par les deux Chambres, le Conseil Fédéral détermine les mesures de lutte contre le renchérissement de l'assurance maladie. Les tarifs médicaux ambulatoires seront bloqués à leur niveau de juin 1992, le prix des médicaments à celui de septembre 1992. Les cotisations de l'assurance-maladie seront limitées, de canton à canton, au niveau de la cotisation moyenne de l'année précédente. Les assurés hospitalisés devront s'acquitter d'une participation de 10 frs.s. par jour aux frais d'hôpital (500 frs.s. maximum par an). La liste des médicaments couverts par l'assurance sera strictement limitée.

NON : L'assemblée des délégués du parti écologiste suisse (PES), réunie à Bâle, par 82 voix contre 30 (les Romands, favorables à l'accord, ont été mis en minorité) recommande à ses sympathisants de rejeter l'Accord sur l'Espace Economique Européen (EEE). Le PES réitère ainsi son opposition aux formes d'intégration européenne proposées par l'EEE ou la Communauté Européenne (CE). Lors de la même assemblée, le parti s'est donné une nouvelle présidente en la personne de Verena Diener qui succède ainsi à Irène Gardiol.

REFERENDUM : Le Parti du Travail (PdT) lance un référendum

contre les mesures décidées par le Parlement pour freiner l'augmentation des coûts de l'assurance maladie. Dans le collimateur, la taxe hospitalière de 10 frs.s. par jour décidée par les Chambres fédérales, considérée par le PdT comme "antisociale".

YUGOSLAVIE : Des fonctionnaires des douanes suisses participent pour la première fois à la surveillance de l'embargo décreté par l'ONU contre la nouvelle république yougoslave. Deux fonctionnaires sont ainsi engagés en Bulgarie et un troisième au Centre de contrôle de l'embargo à Bruxelles.

WERNER K. REY (suite) : les autorités suisses luttent toujours pour obtenir l'extradition de Werner K. Rey, autorisé provisoirement à rester aux Bahamas en vertu d'un jugement du juge supérieur local. Les Bahamas acceptent une expulsion vers les Etats Unis, à condition que W. Rey ne soit pas accompagné d'un fonctionnaire de la sécurité suisse. Chose que les USA refusent : eux tiennent à la présence d'une escorte suisse...

AH MAIS : Qui a dit que le football suisse était mauvais ? L'équipe nationale suisse a en tous cas contraint l'équipe italienne au match nul 2-2, à l'issue de leur deuxième match des éliminatoires du Mondial 94 (la Suisse avait battu auparavant l'Ecosse 3 à 1). Et si la route est encore longue vers l'Amérique, on peut toujours espérer...

FAMINE : La Suisse envoie 2000 tonnes de pommes de terre en Bosnie-Herzégovine. Le transport est offert par les CFF et c'est le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés qui garantit la distribution, aidé par le Corps Suisse pour l'aide en cas de catastrophe.

suite des Nouvelles Fédérales
en page 21



Christian Jaccard



Christian
Jaccard

Depuis une vingtaine d'années, la recherche essentielle de cet artiste est soumise à l'influence de deux éléments polarisants : le feu et les noeuds. On se souvient des grandes peaux de boeufs attaquées au feu et aussi des enchevêtements de cordages. Dans sa récente exposition, il sacrifie encore à ces deux impératifs, ce qui nous vaut d'une part de grands papiers calcinés agrémentés de motifs décoratifs - parfois croix ou couronnes issues de quelque Golgotha - et qui figurent soit isolés soit groupés répétitivement, d'autre part des nодosités assemblées en réseaux recouverts de ganse et d'acrylique uniformément blanc constituant des cadres ou éléments de mobilier. Cela n'est pas sans rappeler les constructions en coquillages chères à certains baroques italiens. L'imagination est sans faille et la technique, plus lisible dans le cas des papiers calcinés, habile et subtile.

Quant à discerner là des élé-

ments de connivence et de symbiose, il faut comme dans tout langage ésotérique en laisser la lecture au choix du spectateur.

◆ Galerie Louis Carré et Cie
10, avenue de Messine,

Helmut Federle

Il est difficile et parfois injuste de parler de l'oeuvre d'un peintre inconnu et qu'on rencontre pour la première fois; et surtout lorsqu'il n'expose que de petits formats et qu'on nous dit qu'il s'exprime surtout sur de grandes surfaces. Helmut Federle est alémanique, atteint la quarantaine et vit alternativement dans son pays et à Vienne. Il expose en Suisse, en Allemagne, Autriche, New-York et Grenoble; pour la première fois à Paris.

Un chose frappe à première vue, c'est que la grande ombre de Mondrian préside à cette recherche austère, dépouillée de tout artifice et visiblement inspirée par les dédales de l'esprit. Les compositions sont rigoureuses et le carré est roi; grande économie des couleurs souvent limitées à deux, posées en surfaces planes et rarement vibrées. Il n'y a jamais concession à quelque facilité, et même si cette sorte d'ascèse peut dépayser un peu, on ne peut que l'admirer.

◆ Galerie Lilian et Michel Durand-Dessert. 28, rue de Lappe, 75011 Paris.

NOUVELLES FÉDÉRALES



→ suite des Nouvelles Fédérales
de page 11

15 MILLIONS : La Chaîne du Bonheur, organisatrice d'une collecte en faveur de la Somalie, reçoit plus de 15 millions de frs.s. de dons en quelques jours. 1 million est déjà attribué à un projet de Médecins sans Frontières.

BUNKER : Le Conseil Fédéral trouvera refuge dans un bunker en cas de crise ou de conflit armé. Le Conseil National vient d'adopter un crédit de 138 millions de frs.s. destiné à l'achèvement des travaux (la décision de construire cet abri remonte à 1986).

TRIBUNAL FÉDÉRAL : Alain Wurzburger vient d'être élu juge fédéral par l'Assemblée générale (les deux Chambres). Il avait été présenté par le parti radical pour succéder à Philippe Junod qui part en retraite. Agé de 53 ans, Alain Wurzburger a été vice-président puis président de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs du canton de Vaud. Depuis 1983, il était aussi juge fédéral suppléant.

INFORMATION : Tous les Suisses, y compris les Suisses à l'étranger inscrits pour le vote par correspondance, vont recevoir à domicile le texte de l'Accord sur l'EEE. La brochure contiendra le texte de l'Accord proprement dit, soit 129 articles. Pour prendre connaissance de toutes les annexes, appendices et autres protocoles, il faudra se procurer la Feuille Fédérale, qui publie le texte de l'Accord dans son intégralité. En tout, ce seront pas moins de 5 millions de fascicules qui seront distribués dans les délais légaux, soit trois semaines avant les votations.

ACCUEIL : La Suisse accueille 208 anciens prisonniers de guerre bosniaques. Ils sont hébergés dans des centres d'intégration pour réfugiés de la Croix Rouge

et de Caritas. Il s'agit uniquement d'hommes, âgés de 20 à 60 ans, qui avaient été libérés sur intervention du CICR.

NIET : La Commission des institutions politiques du Conseil National aimerait bien que soient interdites les initiatives avec effet rétroactif (comme celles contre les places d'armes et contre l'achat de l'avion FA-18). D'après la Commission, de telles initiatives affectent la sécurité du droit: il serait contraire aux principes d'un Etat de remettre en question après coup, au moyen d'initiatives populaires, les droits acquis des citoyens.

ACCORD SUR LE TRANSIT

ALPIN : On discute à Bruxelles les modalités d'application du Traité signé le 2 mai dernier à Porto. Un des points d'achoppement : la taxe perçue par Berne pour l'accord exceptionnel de transit par la route (les camions pourraient prendre la route au lieu du rail, en cas de dépassement de la capacité de ferroviaire). Berne demande 300 frs. s., somme qui couvrirait les frais administratifs. Certains pays de la Communauté trouvent déjà la facture trop salée....

VOILE : Deux minutes de chauvinisme : Pierre Fehlmann remporte la Maxi Cup 92 avec son voilier "Merit Cup". Fehlmann pense déjà à son nouveau bateau, mis récemment en construction et qui disputera en 93 la course autour du monde en équipage, la Whitbread.

CFF : Benedikt Weibel, qui sera président de la direction générale des CFF à partir du 1er janvier prochain, approuve la création d'une police des trains, mais ne dit pas s'il s'agira d'une police cantonale, fédérale ou des CFF. Dans un premier temps en tous cas, des agents devraient être engagés sur les lignes circulant dans la région zurichoise. ■